



COMMUNE DE CORSEREY

PROCES-VERBAL

Assemblée du 30 avril 2018

Début : 20 h 20 - **Fin** : 22 h 45

Lieu : Salle communale Corserey.

Présidence : M. André Ackermann, Syndic

Mots d'accueil de M. André Ackermann

M. Ackermann ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à Mme A. Rey-Mermet, journaliste à La Liberté.

Suite aux nombreuses démissions survenues durant l'année 2017 au sein du Conseil communal, la Préfecture de la Sarine a pris la décision, en date du 17 janvier 2018, d'instaurer un Conseil communal intérimaire. Nous avons publié dans le dernier bulletin villageois, dans la rubrique « Décisions préfectorales », une copie de cette décision, ainsi qu'une copie de la seconde décision préfectorale du 25 janvier 2018 sur l'organisation et la rémunération du Conseil communal intérimaire.

Le nouveau Conseil communal s'est réuni la première fois le 22 janvier 2018 et a procédé à la répartition des dicastères. Celle-ci se trouve sur le site internet de la commune et figure également dans le bulletin villageois.

Dès sa prise de fonction, le nouveau Conseil communal s'est mis à la tâche et a procédé à une analyse systématique des différents problèmes et a déjà pu prendre certaines décisions. Durant cette période de quelques 100 jours, il n'a, bien entendu, pas été possible de recenser tous les problèmes et, encore moins, d'y trouver une solution. Toutefois, nous pouvons vous donner l'assurance que le Conseil communal ne se bornera pas à régler les affaires courantes, mais qu'il va s'atteler à trouver une solution pour chacun des problèmes rencontrés de manière à ce que le village puisse retrouver une certaine sérénité. L'objectif du Conseil communal est de travailler en toute transparence. Il est aussi important de souligner le fait que l'instauration d'un Conseil communal intérimaire ne diminue en aucune manière les prérogatives de l'Assemblée communale. Enfin, le fait que 3 membres du Conseil communal ne sont pas des citoyens de la commune ne signifie absolument pas que leur engagement sera moindre, bien au contraire !

Une des premières décisions prises a été de convoquer rapidement une Assemblée communale et de présenter un nouveau budget de fonctionnement 2018 suite au recours interjeté par un citoyen contre la décision d'approbation de ce budget lors de l'Assemblée communale du 13 décembre 2017. Il a également décidé de présenter un nouveau budget des investissements 2018.

La présentation des comptes 2017 figure également à l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 30 avril 2018. Ils montrent des résultats réjouissants, qui vont amener le Conseil communal à faire des propositions pour adapter la fiscalité.

Les autres sujets cités ci-dessous ont aussi fait l'objet de premières analyses : aménagement du centre-village, finalisation du PAL, projet de fusion, raccordement à une nouvelle STEP, dossier PIEP, mise en place du nouveau cercle scolaire. Malheureusement, malgré tous les efforts déployés, le Conseil communal n'a pas encore pu trouver une solution satisfaisante au problème de l'indemnité à verser à l'exploitant de la ferme communale détruite dans un incendie. De plus amples informations à ce sujet vous sont données dans les commentaires du budget 2018.

Pour terminer, nous tenons à dire que nous voulons être au service de tous les habitantes et habitants de la commune et que nous allons nous engager avec enthousiasme et en mettant à disposition nos expériences personnelles dans la gestion communale.

Rappel des règles à respecter par l'assemblée :

- Les personnes n'étant pas citoyennes ou citoyens de la commune peuvent assister à l'assemblée, mais doivent s'annoncer aux scrutatrices et scrutateurs. Une table spécifique leur est réservée au fonds de la salle.
- L'assemblée fera l'objet d'un enregistrement destiné à faciliter la rédaction du PV. L'enregistrement sera détruit une fois le PV définitivement adopté.
- Les personnes prenant la parole doivent le faire en utilisant impérativement le micro à disposition ; elles doivent en outre dire leur nom et prénom chaque fois qu'elles prennent la parole.
- Enfin, le cc tient à rappeler que chacun a le droit de donner son avis, mais que le débat doit se dérouler dans le respect mutuel et le bon ordre.

Convocation de l'assemblée :

L'Assemblée a été convoquée selon le mode de convocation défini pour la période administrative, soit :

- Par une annonce dans la FO
- L'affichage au pilier public
- L'envoi tout-ménage du Bulletin villageois
- L'envoi tout-ménage de la convocation

Il n'y a pas de remarques concernant le mode de convocation. L'assemblée est donc apte à délibérer.

Nomination des scrutatrices et scrutateurs :

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

- Table n° 1 : (+ le CC): M. Rémi Chatagny
- Table n° 2 : M. Enrique Bobadilla
- Table n° 3 : M. Guy-Lou Vuarnoz

56 citoyennes et citoyens participent à cette assemblée et sont habilités à voter.

Il est demandé que les personnes quittant l'assemblée s'annoncent aux scrutateurs.

L'Assemblée se déroulera selon le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2017
Le procès-verbal ne sera pas lu mais il peut être consulté sur le site internet et à l'administration communale
2. Comptes 2017
 - 2.1 Compte de fonctionnement
Rapport de la commission financière
Approbation compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements
Rapport de la commission financière
3. Budget 2018
 - 3.1 Budget de fonctionnement
Rapport de la commission financière
Approbation budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
Présentation générale
 - 3.2.1 Présentation du crédit équipement informatique
Rapport de la commission financière

Approbation du crédit équipement informatique

3.2.2 Annulation de crédits :

3.2.2.1 Aménagement rte de la Scie-au-Crot

Rapport de la commission financière

Approbation de l'annulation

3.2.2.2 Aménagement centre village / Place publique

Rapport de la commission financière

Approbation de l'annulation

3.2.2.3 Aménagement zone à bâtir (escaliers)

Rapport de la commission financière

Approbation de l'annulation

4. Approbation règlement sur les écoles, nouveau cercle scolaire
(Point voté uniquement si le règlement est approuvé par la DICS et le Service des communes)
5. Présentation de l'entente intercommunale Cercle scolaire Corserey, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz
6. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2017**

Le procès verbal ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet de la commune et à l'administration communale.

M. Ackermann fait en préambule un rappel de l'art. 22 de la Loi sur les communes :

Art. 22 Procès-verbal

- 1 Les délibérations de l'assemblée font l'objet d'un procès-verbal.
- 2 Celui-là mentionne notamment le nombre de membres présents, les propositions, les décisions et les résultats de chaque vote ou élection ; il contient un résumé de la discussion. Il est signé par le président et par le secrétaire.
- 3 Le procès-verbal doit être rédigé dans les 20 jours. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée communale ; l'article 103 bis est toutefois applicable dès la rédaction.

Le Conseil communal a déjà reçu par écrit un très grand nombre de propositions de modifications (> 15). La plupart n'ont été communiquées que durant les jours précédant l'assemblée. Il n'a donc pas été possible matériellement de les retranscrire pour cette assemblée. Dans ces conditions, il a décidé de rédiger une nouvelle version du procès-verbal. Cette nouvelle version sera publiée dans les 20 jours sur le site internet. L'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2017 sera donc faite lors de la prochaine assemblée communale.

Cette décision ne soulève aucune remarque.

2. **Comptes 2017**

2.1 Compte de fonctionnement

Les comptes 2017 présentent un résultat positif de Fr. 119'105.45.

M. André Ackermann fait les commentaires suivants pour les comptes présentant des différences significatives par rapport aux comptes 2016.

020 Personnel communal

Les charges sont en hausse pour les postes « machines, mobilier et matériel » et « maintenance informatique ».

140 Police du feu

Charges en nette diminution : 2 incendies en 2016.

540 Structures de la petite enfance

Diminution des charges : Fr. 8'805.40 au lieu de Fr. 11'640.15.

900 Impôts

Compte 900.319.10 Perte sur débiteurs-impôts : Fr. – 45'393.15.

Le Conseil communal, sur proposition de la fiduciaire, propose de diminuer de Fr. 100'000.- à Fr. 50'000.- la provision constituée pour absorber d'éventuelles pertes sur débiteurs.

Les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations immobilières sont en augmentation d'env. Fr. 69'000.- par rapport à 2016.

Analyse des taxes causales :

Le Conseil communal a effectué un contrôle des différents taux de couverture des charges qui doivent être, selon la loi, couvertes par des taxes causales.

- **Protection des eaux :**

Charges :	Fr.	49'793.85
Produits :	Fr.	18'950.70
Taux de couverture :		38.06 % au lieu de 100 %

- **Gestion des déchets :**

Charges :	Fr.	45'988.00
Produits :	Fr.	31'457.43
Taux de couverture :		68.40 % au lieu de 70 %

- **Approvisionnement en eau :**

Charges :	Fr.	43'250.20
Produits :	Fr.	43'250.20
Taux de couverture :		100 % (exigence de 100 % respectée)

Mesures à prendre :

Il est indispensable que la commune prenne des mesures pour équilibrer le poste de la protection des eaux. La fiduciaire a déjà rendu le Conseil communal attentif à plusieurs reprises sur ce point.

Dernier délai pour les réaliser : 2020.

Provisions :

La commune a fait les provisions suivantes :

- Fr. 37'400.- pour les emprises faites pour la réalisation du trottoir de la Scie-du-Crot. Ces emprises seront réglées durant le 1^{er} semestre 2018.
- Fr. 100'000.- pour les impôts.
La provision de Fr. 100'000.- pour les impôts n'a plus de raison d'être : lors des dernières années, les impôts effectivement encaissés ont toujours dépassé de plusieurs dizaines de milliers de Fr. les impôts budgétisés. Cette provision doit donc être corrigée : dissolution de Fr. 50'000.- dans les comptes 2017.

Propositions du Conseil communal pour les comptes 2017 :

Le compte des amortissements présentait un solde de Fr. 331'000.- au 31.12.2017.

Les comptes 2017 prévoient les amortissements suivants :

Fr.	13'650.45	Solde investissement pour l'informatique
Fr.	85'857.20	PAL, étude centre village, étude Valtraloc
Fr.	20'000.—	Trottoir (montant total encore à amortir Fr. 184'000.-)
Fr.	119'507.65	TOTAL amortissements 2017

Résultat avant amortissements	Fr.	+ 188'613.10
Amortissements 2017 :	Fr.	- 119'507.65
Dissolutions de provisions :	Fr.	+ 50'000.--
Résultat de l'exercice 2017	Fr.	+ 119'105.45

Propositions pour le futur :

L'analyse des résultats ci-dessus montre que les propositions suivantes devraient être faites à l'Assemblée communale :

- Baisse du taux d'impôt, qui est actuellement de 0.85. Une baisse de 0.01 provoque une diminution de CHF 10'000.- des recettes fiscales (personnes physiques).
La baisse proposée serait de 0.08 (=> CHF 80'000.-)
- Adoption d'un nouveau règlement communal pour la protection des eaux permettant de facturer le 100 % des coûts réels (env. CHF 30'000.-).

A noter que le montant supplémentaire encaissé correspond à une hausse de l'impôt de 0.03 => 30'000.-).

Les 2 mesures cumulées correspondraient à une baisse globale effective de 0.05 (=> 50'000.-)

Ces propositions seront soumises à l'Assemblée communale en automne 2018.

Les comptes 2017 ont été révisés par l'organe de révision mandaté par la commune, soit la fiduciaire «guggiari gestion sàrl».

Le rapport de révision a été publié dans le bulletin villageois.

Rapport de la commission financière :

2.1 Compte de fonctionnement 2017

La commission financière a rencontré le conseil communal le 25 avril 2018. Le syndic et une membre du Conseil ont répondu avec satisfaction et transparence aux questions posées par notre commission.

Nous recommandons à l'assemblée d'accepter les comptes 2017.

Discussion :

Bertrand Chatagny : pourquoi le solde sapeurs-pompiers présente un résultat de ./ 5'841.00 – ?

André Ackermann : une provision pour le paiement des heures pompiers lors des incendies a été prévue. Elle n'a pas été utilisée de ce fait, elle a été dissoute.

Bertrand Chatagny : achat eau, augmentation de 30 % par rapport à 2016. S'agit-il d'une fuite ?

André Ackermann : cette augmentation est due à une consommation supplémentaire d'eau lors des incendies. Consommation qui a été facturée en 2017.

Bertrand Chatagny a constaté que le bilan n'a pas été publié dans le bulletin villageois et sur le site internet. Il souhaitait en prendre connaissance.

André Ackermann : prend note de la remarque et dorénavant ce dernier sera publié. Ce soir, le bilan est projeté et présenté aux citoyens. Il sera mis sur le site internet.

Bertrand Chatagny a pris connaissance des provisions à dissoudre :

- Fr. 37'000.00 pour les trottoirs
- Fr. 50'000.00 sur les Fr. 100'000.00 de réserve d'impôt

Il estime cependant qu'il serait intéressant pour la commune de garder des réserves qui seraient utilisées en cas de problème.

André Ackermann informe que prochainement interviendra l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Une réforme assez conséquente se produira et ce genre de comptabilisation (réserve) ne pourra plus s'effectuer. Il y aura plus de transparence et il vaut la peine de tenir compte de ce changement et d'anticiper dès maintenant.

De plus la transparence des comptes permet de mieux gérer les finances communales.

Approbation des comptes 2017 :

Au vote à main levée les citoyennes et citoyens approuvent à l'unanimité les comptes 2017 présentant un bénéfice de Fr. Fr. 119'105.45.

Comme le prévoit la loi, les membres du Conseil communal se sont abstenus de voter ce point.

2.2 Compte des investissements

Le Conseil communal a procédé à une analyse complète des comptes des investissements et a décidé, dans un but de clarté et de simplification, de proposer la suppression de certains comptes.

Il annonce aussi que les comptes d'investissement ne seront à l'avenir plus approuvés globalement, mais individuellement par investissement ou crédit.

La situation actuelle des investissements est consignée dans le tableau publié dans le bulletin villageois.

Explications par chapitre

0 Administration

- 020.506.00 Un crédit de Fr. 15'000.- pour l'acquisition d'un logiciel de comptabilité et d'un ordinateur pour la comptabilité a été voté le 03.12.2014. Au total, Fr. 18'186.45 ont été dépensés. Ce point peut être donc considéré comme terminé.
- 020.506.01 Un crédit de Fr. 6'000.- pour l'acquisition du logiciel XpertMeeting a été voté le 05.12.2016. Dans le cadre de ce crédit, un nouvel ordinateur a dû être acquis (coût : Fr. 4'513.75.-) pour l'installation de ce logiciel. Le logiciel XpertMeeting a été installé en 2017. Les utilisateurs sont en cours de formation. Il sera opérationnel durant le 1^{er} semestre 2018. Le montant utilisé se monte à ce jour à Fr. 9'566.-.
- 020.506.02 Logiciel pour l'encaissement des impôts. Ce crédit n'a pas été voté. Le Conseil communal doit travailler par priorités et a renoncé, pour l'instant, à passer à l'encaissement des impôts par la commune.
- 020.506.04 Achat d'un ordinateur NAS. Le Conseil communal propose de supprimer ce crédit. L'acquisition d'un tel ordinateur sera incluse dans le crédit qui sera proposé dans le cadre du budget 2018.

3 Culture, sport et loisirs

330.501.00 Aménagement circuit sentiers publics
Investissement voté, qui doit encore être réalisé.

330.501.10 Bancs chemins pédestres
Crédit voté et réalisé. Investissement terminé.

6 Transports et communications

620.501.00 Aménagement d'un trottoir Scie-au-Crot
Crédit voté et réalisé. En voie de finalisation, il reste des emprises à régler.

620.501.01 Aménagement Route Scie-au-Crot.
Crédit de Fr. 300'000.- voté. A ce jour, Fr. 22'764.40 ont été utilisés.
Le Conseil communal propose d'annuler ce crédit et d'entreprendre une étude globale sur l'ensemble du réseau routier communal. Suite à cette étude, un nouveau crédit sera proposé. La décision de suppression sera prise par l'Assemblée communale dans le cadre de la présentation du budget des investissements 2018.

6 Transports et communications

620.501.00 Un crédit de Fr. 30'000.- a été voté le 01.12.2011 pour une étude d'aménagement des routes communales et cantonales. La facture de Fr. 4'516.35.- pour l'étude Transitec n'avait jamais été envoyée et était restée en suspens. Elle a maintenant été réglée. Ce point peut donc être considéré comme terminé.

620.501.03 Aménagement centre village / Place publique : crédit de Fr. 100'000.- voté, dont Fr. 41'984.- ont été dépensés pour le projet de construction d'immeubles locatifs (fondation).
Le Conseil communal propose de clore et supprimer ce crédit.
Le Conseil communal va présenter lors d'une prochaine assemblée communale un projet global d'aménagement du centre village.
La décision de suppression de ce crédit sera prise par l'Assemblée communale dans le cadre de la présentation du budget des investissements 2018.

620.501.04 Valtraloc : crédit voté et en cours de réalisation.

620.501.05 Remplacement éclairage (Led) : crédits votés et en cours de réalisation.

620.501.06 Remise en état de la place de l'ancienne ferme : crédit pas voté. Le Conseil communal a décidé de le retirer de la liste des investissements. Ce point sera intégré dans l'étude globale du centre village.

7. Aménagement et protection de l'environnement

700.501.20 Etude prospection eau potable : crédit voté et en cours de réalisation. Il sera traité en parallèle de l'étude du PIEP.

710.501.00 Contrôle canalisations STEP : crédits votés et en cours de réalisation.

710.501.10 Bassin rétention eaux claires : crédit voté. Ce projet n'a pas encore démarré.

720.500.00 Etude tri externe : ce crédit n'a pas été voté. Le Conseil communal a décidé de le supprimer de la liste des investissements.

- 790.501.00 Mensurations cadastrales : crédit voté et en cours de réalisation.
- 790.501.02 Révision PAL : crédit voté et en cours de réalisation.
- 790.501.04 Pré-étude aménagement centre village : crédit pas voté. Le Conseil communal a décidé de le supprimer de la liste des investissements. Ce point sera inclus dans le projet d'étude globale du centre village.

9 Finances et impôts

- 942.501.00 Aménagement de zone à bâtir (escalier) : crédit voté le 12.11.2008 et pas réalisé à ce jour. Le Conseil communal vous propose de l'annuler.
La décision de suppression sera prise par l'Assemblée communale dans le cadre de la présentation du budget des investissements 2018.

Discussion sur les comptes d'investissement

Philippe Pauchard : demande une explication sur le solde à payer Etude Transitec de Fr. 4536.00.

André Ackermann : explique qu'une étude a été faite et des acomptes ont été payés. Un solde de la facture de Fr. 4516.00 n'avait pas été facturé. Donc, ce montant resté en suspens est maintenant réglé.

Philippe Pauchard aimerait savoir où se définit géographiquement le centre village :

- a) sur le site des écoles
- b) sur le site de l'abri PC

André Ackermann : le Conseil communal souhaite définir un concept clair pour le centre village. Le plan d'aménagement local sera modifié dans ce sens. Il se situe vers l'abri PC.

Solange Berset : à la lecture des documents existants, il existe un PAD Centre Village vers l'abri PC. Le Conseil communal se base sur ce document pour étudier un projet centre village sur les abris et aux alentours.

Présentation du bilan, il ne suscite aucune remarque.

3. Budget 2018

3.1 Budget de fonctionnement

Remarques préliminaires :

Le Conseil communal a décidé de présenter un nouveau budget 2018 à l'Assemblée communale suite aux recours interjetés suite à la dernière assemblée.

Il n'a malheureusement pas été possible d'inclure dans ce budget les 2 éléments, liés à l'incendie de la ferme communale, qui avaient donné lieu à discussion lors de la première présentation de ce budget à l'Assemblée communale du 13 décembre 2017, à savoir l'indemnité à recevoir de l'ECAB, d'une part, et le dédommagement à verser par la commune à l'exploitant, M. Philippe Chatagny, d'autre part. En effet, l'ECAB nous a fait savoir que le montant de l'indemnité ne pourrait nous être communiqué qu'à la fin mai 2018. En ce qui concerne, l'estimation du dédommagement dû à l'exploitant de la ferme, l'expertise demandée par le Conseil communal à l'Institut agricole de Grangeneuve n'a pas permis de trouver une solution satisfaisante. Le Conseil communal va donc devoir ces prochaines semaines trouver une autre solution.

En ce qui concerne la présentation d'un plan financier, le Conseil communal a jugé qu'il y avait encore trop d'inconnues et qu'il était donc prématuré d'établir un tel plan, dont la fiabilité ne serait pas suffisante. Le Conseil communal veut tout d'abord prendre le temps d'empoigner des problèmes tels que l'entretien des routes communales, l'entretien des canalisations d'eaux usées et eaux claires, le raccordement à une nouvelle Step,

le projet d'aménagement du centre-village, un éventuel projet de fusion pour ne citer que les projets les plus importants.

Généralités :

La proposition de budget a été publiée dans le bulletin communal. Elle se trouve dans la 1^{ère} colonne du document. Dans la 2^{ème} colonne, nous avons jugé intéressant de mettre, à titre comparatif, la première proposition de budget proposée à la dernière Assemblée communale. Enfin, dans les 3^{ème} et 4^{ème} colonnes, vous trouverez les comptes 2017, resp. 2016.

Le budget proposé est équilibré et présente un léger bénéfice de Fr. 6'359.16.

Commentaires par chapitre :

Le Conseil communal se limite à faire des commentaires pour les comptes présentant des différences significatives par rapport à la première proposition de budget.

010 Conseil communal

Traitement du conseil communal

Les charges prévues sont en hausse à cause de l'important volume de travail qui attend le Conseil communal en 2018 (45'000.- au lieu de 30'000.-).

Frais d'avocats

Ils sont dus au paiement des frais d'un avocat mandaté suite aux dissensions intervenues au sein du Conseil communal.

020 Personnel communal

Le Conseil communal précédent avait décidé d'octroyer une augmentation de salaires au personnel administratif avec effet au 1^{er} janvier 2018. De plus des contrats d'engagement seront établis pour le personnel administratif.

Légère augmentation par rapport au 1^{er} budget présenté due principalement au recalcul des cotisations sociales.

100 Protection juridique

Suppression d'un montant de Fr. 5'000.- pour des conseils juridiques.

140 Police du feu

Suppression d'un montant de Fr. 4'000.- pour la solde du corps des pompiers, ces coûts étant pris en charge par l'entente intercommunale.

210 Cycle scolaire obligatoire

La participation au cercle scolaire primaire a été augmentée de Fr. 4'000.- suite au fait qu'une participation ne peut plus être demandée aux parents pour les camps scolaires selon un arrêt récent du Tribunal fédéral.

290 Administration des écoles

Les différences par rapport aux exercices précédents sont dues au changement de cercle scolaire entrant en vigueur à la mi-2018 (début de l'année scolaire).

620 Routes communales et génie civil

Diminution de Fr. 6'000.- (salaire du personnel, achat de marchandises, dédommagements).

700 Approvisionnement en eau

Diminution des achats, resp. des ventes d'eau par rapport au 1^{er} budget.

Diminution de Fr. 10'000.- des frais d'entretien et de rénovation par rapport au 1^{er} budget.

Enfin, le prélèvement sur réserve a été ajusté de manière à équilibrer le compte de

l'approvisionnement en eau.

710 Canalisations

Augmentation de Fr. 17'000.- à Fr. 20'000.- des taxes d'utilisation par rapport au 1^{er} budget.

720 Gestion des déchets

Augmentation de Fr. 11'000.- à Fr. 15'000.- de la taxe au sac par rapport au 1^{er} budget.

790 Aménagement du territoire

Suppression du poste « Frais d'avocats » (Fr. 5'000.-).

Augmentation des frais de géomètre de Fr. 1'000.- à Fr. 5'000.- en raison du piquetage à faire pour les parchets communaux.

800 Agriculture

Suppression du poste « frais d'avocats » (Fr. 1'000.-).

812 Cabane forestière

Les frais de nettoyage des WC figurent maintenant dans le poste « Location machines, véhicules ».

942 Immeubles du patrimoine financier

Diminution de Fr. 2'000.- des frais pour l'entretien et la rénovation des bâtiments.

Rapport de la commission financière présenté par M. Marc Jordan, Président

3.1 Budget de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement 2018 nous a été commenté par M. Ackermann, Syndic, avec beaucoup de clarté et de transparence.

Nous recommandons aux membres de l'assemblée d'accepter le budget 2018.

Discussion :

Philippe Chatagny : comment le conseil communal a-t-il calculé la location des parchets communaux. Avec la nouvelle répartition la commune encaissera moins de location.

Solange Berset en charge du dicastère de l'agriculture reconnaît que, dans le budget, le prix de location des parchets communaux n'a pas été modifié. La facturation 2018 se fera sur les locations estimées par l'Autorité foncière selon avenant no 1 au bail à loyer signé.

Philippe Chatagny a calculé que le montant des loyers à encaisser en 2018 est d'env. Fr. 662.00 / ha soit env. Fr. 22'018.00 et non pas Fr. 28'903.00 comme mentionné dans le budget. La commune subit donc une perte approximative de Fr. 6'000.00 de loyer suite à cette répartition. En conséquence, il estime que les baux à loyer signés en 2014 avec une location de Fr. 900.00/H étaient valables. Il n'était pas nécessaire de les faire approuver par l'Autorité foncière qui a réévalué le prix de location des parchets.

Solange Berset a vérifié les avenants aux contrats de location qui ont été transmis à tous les agriculteurs. Tout est légal. L'Autorité foncière cantonale est la référence en la matière des baux à loyer dans l'agriculture et des estimations des locations à payer. Le précédent Conseil communal, pour être serein et dans la légalité, a soumis ces baux à loyer à l'AFC, qui a fait une nouvelle estimation des locations. Cette dernière a été établie par des représentants de l'Autorité foncière. Les baux à loyer ont donc été réadaptés selon le barème émis par l'AFC qui est l'autorité de référence en la matière.

Sébastien Chatagny informe que la différence de loyers mentionnée par Philippe Chatagny s'explique facilement : les locations prévues pour les fermes n'existent plus étant donné qu'une a été vendue et l'autre a été détruite. Le budget 2018 comprend les loyers des bâtiments.

Bertrand Chatagny demande une explication quant aux dépenses s'élevant à Fr. 60'000.00 (poste no 710.314.00).

Claude Jacquiard présente un tableau donnant le détail de cette dépense. Les travaux ont été planifiés en plusieurs étapes.

André Ackermann complète l'information en précisant que selon l'avancement des travaux le total du montant ne sera pas forcément dépensé.

Bertrand Chatagny relève également qu'à la suite de la répartition des terres agricoles à tous les agriculteurs les loyers ont été baissés. Les loyers des fermes devaient compenser cette diminution.

Approbation du budget de fonctionnement 2018 :

Au vote à main levée les citoyennes et citoyens approuvent à la majorité le budget de fonctionnement présentant un bénéfice de Fr. 6'359.16.

Résultat du vote : 55 oui

3.2.1 Budget des investissements

Toutes les explications ont été données par le Conseil communal dans le cadre de la présentation des comptes d'investissements.

L'Assemblée communale doit maintenant se déterminer sur un crédit pour des équipements informatiques et sur la suppression de 3 crédits d'investissement votés lors d'assemblées communales antérieures.

3.2.2 Présentation du crédit équipement informatique

Il s'agit de compléter l'équipement du serveur HP Proliant ML30 déjà acquis en septembre 2017 pour l'installation de XpertMeeting pour pouvoir l'utiliser comme contrôleur de domaine pour la gestion des utilisateurs et serveur de fichier (NAS) (Fr. 3'200.-)

Nouveau serveur pour le secrétariat communal HP EliteDesk 705 G3 (Fr. 1'600.-)

Implémentation d'une nouvelle solution de sauvegarde en cloud. Cela signifie que les données seront sauvegardées quotidiennement, pendant la nuit, sur des serveurs localisés en Suisse. Cette solution provoque des coûts d'exploitation de Fr. 40.- par mois. Ces coûts sont inclus dans le budget de fonctionnement.

Prestations de service pour la mise en place des points ci-dessus (Fr. 2'000.-)

T O T A L : Fr. 7'000.-

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'approbation de cet investissement. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes.

Rapport de la commission financière présenté par M. Marc Jordan, Président :

3.2.2 La présentation du crédit des équipements informatiques a également été commentée largement et précisément par M. Ackermann.

Nous recommandons à l'assemblée d'accepter ce budget.

Approbation du crédit d'équipement informatique

Au vote à main levée les citoyennes et citoyens acceptent à la majorité le crédit de Fr. 7'000.00 pour l'équipement informatique.

Résultat du vote : 55 oui

3.2.3 Annulation des crédits suivants :

Le Conseil communal vous propose l'annulation de 3 crédits votés lors d'assemblées communales antérieures. Les explications sur les motifs de ces annulations vous ont été donnés lors de la présentation des comptes d'investissement.

3.2.3.1 Aménagement rte de la Scie au Crot

Annulation du crédit de Fr. 300'000.- voté le 04.12.2013 présentant un solde de Fr. 277'235.60.

Jean-Daniel Wicht, conseiller communal en charge de ce dicastère explique qu'il a parcouru les routes communales et a constaté que le réseau est en très bon état sauf la rte de Monbelley.

La réfection de la route de la Scie-au-Crot en dur va certainement générer plus de trafic sur ce tronçon et augmenter la vitesse des utilisateurs avec toutes les conséquences que cela implique notamment en matière de sécurité. Il a également pris note de diverses autres demandes (panneau 30km/h dans certaines routes de quartier, etc).

Le Conseil communal analysera le dossier dans sa globalité. Les dégâts constatés sur les routes seront réparés prochainement.

Rapport de la commission financière présenté par M. Marc Jordan, Président :

3.2.2.1 Aménagement de la Rte de la Scie-au-Crot

Après une discussion nourrie, la commission financière reste neutre sur ce point. En effet, nous pensons que cette décision doit être prise par les habitants directement concernés par cette route, c'est pourquoi elle recommande à l'assemblée de prendre la meilleure option pour le confort de leurs habitants.

M. Ackermann ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Approbation annulation du crédit aménagement route de la Scie-au-Crot

Au vote à main levée les citoyennes et citoyens acceptent à la majorité la suppression du crédit de Fr. 300'000.- voté le 04.12.2013 présentant un solde de Fr. 277'235.60 pour l'aménagement de la route de la Scie-au-Crot.

Résultat du vote : 52 oui - 4 non

3.2.2.2 Aménagement centre village / Place publique

Le conseil communal propose l'annulation du crédit de Fr. 100'000.00 voté en 2010 présentant un solde de Fr. 58'016.00.

Rapport de la commission financière présenté par M. Marc Jordan, Président

3.2.2.2 Aménagement centre village/place publique

La commission recommande à l'assemblée d'accepter cette annulation.

M. Ackermann ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Approbation annulation du crédit centre village/place publique

Au vote à main levée les citoyennes et citoyens acceptent à l'unanimité la suppression du crédit de Fr.100'000.00 voté en 2010 présentant un solde de Fr. 58'016.00.

3.2.3.2 Aménagement zone à bâtir (escaliers)

Annulation du crédit de Fr. 25'000.- voté le 11.12.2008 présentant un solde de Fr. 25'000.-.

Rapport de la commission financière présenté par M. Marc Jordan, Président :

3.2.2.3 Aménagement zone à bâtir (escaliers)

La commission recommande à l'assemblée d'accepter cette annulation.

M. Ackermann ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Approbation annulation du crédit aménagement de la zone à bâtir (escaliers)

Au vote à main levée les citoyennes et citoyens acceptent à la majorité la suppression du crédit de Fr. 25'000.- voté le 11.12.2008 présentant un solde de Fr. 25'000.-.

Résultat du vote : 54 oui - 2 abstentions

4. Approbation règlement sur les écoles, nouveau cercle scolaire

Le règlement sur les écoles suite au nouveau cercle scolaire a été publié dans le bulletin villageois et sur le site internet.

Isabelle Bersier en charge du dicastère des écoles présente ce règlement et commente les points les plus sensibles.

Les déménagements des classes auront lieu la 1^{ère} semaine des vacances scolaires.

Les écoles de Corserey accueilleront deux classes enfantines et deux classes de 3-4H.

Approbation du règlement sur les écoles, nouveau cercle scolaire

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent à l'unanimité le règlement sur les écoles suite au nouveau cercle scolaire Corserey, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz.

5. Présentation de l'entente intercommunale Cercle scolaire Corserey, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz

La convention concernant l'entente intercommunale a été publiée dans le bulletin villageois et sur le site internet. **Isabelle Bersier** donne l'analyse des articles les plus importants.

M. Florian Chatagny informe que la Brillaz a souhaité la réorganisation du cercle scolaire pour réunir les classes sur un seul site.

Il rend le Conseil communal attentif que la commune de Prez-vers-Noréaz souhaite créer un grand centre scolaire.

Il est important que les petites communes se mobilisent pour défendre leurs acquis afin de ne pas fermer les écoles.

André Ackermann a des contacts avec les Syndics de Noréaz et Prez-vers-Noréaz et ce point sera discuté.

Toutefois, il fait remarquer que le phénomène n'est pas nouveau. Le Conseil communal suivra ce dossier et n'acceptera pas de décisions unilatérales. La commune de Noréaz aimerait également construire. A ce jour, aucune décision formelle n'a été prise.

Isabelle Bersier relève que 4 sites scolaires sont difficiles à gérer surtout au niveau des transports, des activités AES, des devoirs accompagnés et de réunir toutes ses activités sur un seul site est plus aisé en termes d'organisation et de coût.

Toutefois, l'art. 7 art. 3 mentionne bien que l'utilisation de salles de classes existantes ou facilement aménageables sera privilégiée par rapport à de nouvelles constructions. De nouvelles constructions peuvent remplacer des constructions existantes si elles n'occasionnent pas une diminution du taux d'occupation des locaux disponibles dans les communes partenaires.

Le Conseil communal sera attentif à cette problématique.

6. Divers

Fusion

André Ackermann informe que les conseils communaux de Noréaz et Prez-vers-Noréaz sont favorables à l'idée de lancer une étude de fusion.

Une grande fusion de Sarine-Ouest ne semble pas réaliste à court terme.

En conséquence, le Conseil communal souhaite commencer une étude. Le but de cette étude sera de proposer un projet précis aux citoyens. Cette étude serait financée par les trois communes.

Step

Philippe Pauchard demande au conseil communal de présenter l'état actuel de la step. Aujourd'hui il constate que les informations sont lacunaires et contradictoires. Il cite les informations publiées dans divers bulletins villageois et a pris connaissance de la convention signée avec l'Eparse step de Payerne ainsi que l'information publiée récemment dans les médias.

André Ackermann : actuellement il n'a pas imaginé de continuer à exploiter une step individuelle pour les seuls besoins de Corserey. Des investissements importants seraient nécessaires pour la mettre aux normes actuelles, principalement pour le traitement des micropolluants. De plus, il serait impossible d'obtenir des subventions pour ces travaux.

Il reste donc 2 solutions, qui sont actuellement en cours d'évaluation :

- un raccordement à la future step de Payerne
- un raccordement à la step de Pensier : le Conseil communal vient de réactiver une demande de raccordement à Pensier.

Le Conseil communal continue donc de participer à l'étude de l'Eparse de Payerne et attend une réponse pour un raccordement à la step de Pensier. La solution individuelle (mise en état de notre step, voir ci-dessus) est à oublier. Le choix final entre ces 2 variantes sera fait sur la base d'une étude comparative, qui sera soumise aux citoyens.

Florian Chatagny est étonné de cette démarche car lors de son mandat de Syndic, il avait contacté les responsables de la Step de Pensier qui avaient clairement répondu qu'il n'était pas possible de se raccorder (limite de capacité, cette dernière étant réservée aux communes déjà raccordées à la step et dont le développement est assez conséquent actuellement).

De plus, le projet de Payerne est nettement plus avancé quant au traitement des micropolluants par rapport à Pensier, Corserey sera plus vite raccordé et les micropolluants traités rapidement.

André Ackermann attend la réponse des responsables de la Step de Pensier. Il relève que cette dernière est déjà construite, certes elle doit encore faire des travaux pour traiter les micropolluants. En ce qui concerne l'Eparse, la date du début de la construction de la step de Payerne n'est pas encore fixée.

Aménagement du territoire

David Chatagny informe que la commission d'aménagement a été consultée pour la mise en zone réservée du centre village. La commission a préavisé favorablement cette décision.

M. André Winiger aurait souhaité que le Conseil communal consulte les propriétaires concernés avant de mettre le centre village en zone réservée (abri PC et parcelles alentours).

Solange Berset reconnaît qu'il s'agit d'une erreur de sa part et s'en excuse. En reprenant le dossier du centre du village, il a été évident pour le Conseil communal qu'il fallait préserver une zone stratégique pour la commune. L'avenir de Corserey est à cet endroit et il y a une forte volonté de la commune à développer un centre villageois qui permettra d'accueillir du monde, de créer de petites infrastructures permettant de se réunir (petits points de vente, cafétéria, etc.).

Poubelles déchets canins

Déborah Perriard signale au Conseil communal qu'il manque une poubelle pour les déchets canins près de la cabane forestière.

Jean-Daniel Wicht prend note de la requête qui sera étudiée.

André Ackermann clôt l'assemblée et invite tout le monde à partager une collation.

Le Syndic :

André Ackermann

La Secrétaire :

Marie-Claude Vuarnoz

en attente d'approbation